

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 595-1**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 595-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 595 CONCERNANT LA
TARIFICATION SUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 MARS 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière